



Le quotidien en tant que parent séparé

Par **meiistera**, le **10/01/2024** à **12:05**

Bonjour à tou(te)s,

Mon ex-conjointe et moi-même sommes séparés depuis quelque temps, avec un enfant en bas âge en commun (deux ans et demi).

Je suis à l'initiative de cette rupture et lorsqu'il a fallu la concrétiser au niveau administratif et pratique (rupture de PACS, départ de l'ex-conjointe du logement commun en location, recherche d'un nouvel appartement, partage de la garde et des frais...), j'ai toujours souhaité rester sur le terrain amiable afin que la transition se déroule le plus en douceur possible pour tout le monde (et surtout notre enfant).

À cet effet, j'ai accordé à madame de rester six mois dans mon logement sans aucune contrepartie financière, afin qu'elle puisse se retourner et en rechercher un nouveau. J'ai convenu avec elle que lorsque ce serait fait, je lui donnerais 10 % de mon salaire mensuel net après impôt, au titre de "pension" (ce qui couvre les frais de garde de notre enfant et laisse un même un petit surplus pour lui acheter d'autres choses).

Aujourd'hui, elle vit dans son propre logement et nous fonctionnons donc comme ça : la garde de notre enfant est alternée à la semaine et nous la partageons à raison de la moitié pour les vacances et autres évènements (anniversaire, Noël, jour de l'an...).

Ce qui me pose majoritairement un problème aujourd'hui, c'est qu'à chaque fois que je récupère notre enfant, soit il est malade, soit je le retrouve avec - au choix - une couche non changée, pas de t-shirt sous son pull, des griffures/blessures/bleus au visage (sans en avoir été informé en amont), sans savoir quand la prise du bain a été faite pour la dernière fois, avec des médicaments administrés sans prescription médicale préalable (Ventoline pour adultes (!) en cas de toux, sirop pour la gorge dont je ne connais ni la marque ni le modèle...) à l'initiative de sa mère et de sa grand-mère sans même me consulter...

Les conséquences de cette situation commencent à me mettre en porte-à-faux vis-à-vis de mon employeur : enfant malade = nounou qui ne veut pas la garder = je dois donc me libérer, car madame n'est étonnamment jamais disponible et plus globalement, c'est donc moi qui essuie les plâtres de ce que je considère comme de la négligence caractérisée (sans employer le terme "maltraitance", même si finalement, nous ne sommes pas si loin...).

Je vous épargne là les demandes fantaisistes (encore plus d'argent), les coups bas (elle n'autorise que sa mère à aller chercher notre enfant chez la nounou en cas d'extrême urgence et si personne ne peut se libérer) et les reproches de madame au quotidien (je suis

"pas assez disponible")...

Alors que rien n'est acté au niveau juridique, je pense aller dans ce sens afin de mieux cadrer l'exercice de notre garde. Comment puis-je m'y prendre et existe-t-il d'autres possibilités avant d'en arriver là, pour enfin faire comprendre à la maman qu'elle a autant de droits que de devoirs vis-à-vis de son enfant dans cette situation ?

Merci de m'avoir lu.

Par **Cousinnestor**, le **10/01/2024** à **12:20**

Hello !

Il vous reste à saisir le JAF : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3133>

A+

Par **Marck.ESP**, le **10/01/2024** à **14:08**

Bonjour

Voir un médecin si vous constatez à nouveau des ecchymoses

Par **meiistera**, le **11/01/2024** à **10:58**

Merci pour votre réponse. Pour ce faire, dois-je obligatoirement passer par un pédiatre, ou n'importe quel médecin peut faire l'affaire ? Le praticien qui suit notre enfant est assez prisé et il est difficile d'obtenir rdv rapidement, entre deux ou même en urgence...